



PHOTO : TAVAUT-NICOLAS, FRANÇOIS AREL

**Votre famille,
votre ferme...
qui s'en
occupera ?**

**VOUS POUVEZ ÉVITER
UN RENVERSEMENT
MORTEL DE TRACTEUR**

Vous pouvez éviter un renversement mortel de tracteur

De tous les accidents à la ferme, le renversement de tracteur est de loin le plus mortel. Pour l'éviter, vous devez respecter les règles de conduite sécuritaire. Mais saviez-vous que si un accident se produit malgré tout, l'arceau ou la cabine de sécurité de votre tracteur et le port de votre ceinture de sécurité peuvent vous sauver la vie ?

Avez-vous un tracteur sans arceau de sécurité ?

Depuis les années 80, tous les tracteurs neufs sont vendus avec une structure de protection (une cabine ou un arceau de sécurité). Malgré cela, des tracteurs sans arceau de sécurité sont encore présents en trop grand nombre sur les fermes.

De tels tracteurs sont très dangereux. Si vous en possédez un, munissez-le d'un arceau et d'une ceinture de sécurité sans plus attendre ! La protection combinée de votre arceau et de votre ceinture peuvent vous sauver la vie en cas de renversement !

Une vie vaut plus que le prix d'un arceau

Des arceaux de sécurité peuvent être installés à un coût abordable sur la plupart des tracteurs. Quel que soit l'âge de votre tracteur, la structure de protection doit être conforme aux normes et installée par une entreprise qualifiée.

Ce que dit la réglementation

En vertu du Règlement sur la santé et la sécurité du travail, tous les tracteurs de plus de 15 kW (20 HP) doivent être munis d'une structure de protection en cas de renversement. Une seule exception à cette règle : les tracteurs à silhouette basse lorsqu'ils sont utilisés dans un verger. Le Règlement dit aussi que le conducteur doit porter la ceinture de sécurité.

En vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, l'opérateur doit être informé des risques reliés à son travail, avoir reçu une formation et être entraîné et supervisé.

Consultez le manuel de l'opérateur et respectez les consignes du fabricant.

Êtes-vous protégé en cas de renversement ?

Deux conditions sont essentielles pour survivre lors d'un renversement :

- **Votre tracteur doit être muni d'une structure de protection.**

Il existe deux types de structures de protection¹, soit l'arceau et la cabine de sécurité.



L'arceau de sécurité consiste en un cadre métallique ayant la forme d'un U renversé.



La cabine de sécurité protège aussi le conducteur contre la poussière, le bruit, le soleil et la pluie.

- **Vous devez boucler votre ceinture de sécurité.**

Si vous ne portez pas votre ceinture, vous risquez d'être projeté hors de la zone de protection et de vous faire écraser par le tracteur.



Le port de la ceinture : une protection essentielle.

Avertissement :

Interdisez la présence de passagers sur le tracteur pour toute opération normale. Sachez que le siège de l'accompagnateur que l'on trouve en plus du siège de l'opérateur sur certains modèles de tracteurs munis d'une cabine fermée est destiné uniquement à la formation ou à l'évaluation mécanique. En cas de renversement, la personne qui occupe ce siège n'est pas protégée par la structure de protection. De plus, ce siège n'est pas destiné aux enfants ni conçu pour eux.

1. Souvent désignées aussi sous le nom de « cadres de protection », ou « cadres ROPS (Rollover protective structures) ».

Quelles sont les principales causes d'un renversement ?

À bord d'un tracteur, deux types de renversements sont possibles, soit sur le côté ou vers l'arrière.

Quelles sont les causes d'un renversement ?

Vous risquez un renversement latéral (tracteur qui bascule sur le côté) si :

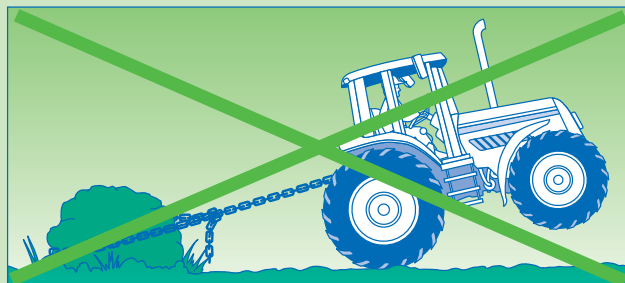
- vous circulez en travers d'une pente ou sur un terrain accidenté ;
- vous circulez trop près d'un fossé ou d'une dépression ;
- vous faites un virage brusque ;
- vous circulez avec le chargeur frontal en position élevée.
- vous conduisez trop vite.



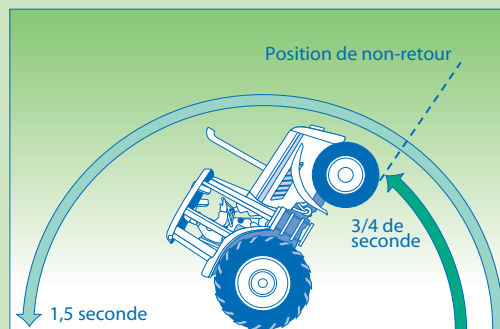
Ne circulez pas avec le chargeur élevé et ne manipulez pas des charges sur un terrain accidenté.

Vous risquez un cabrage (tracteur qui bascule vers l'arrière) si :

- vous tirez une charge trop lourde ou fixée à un point d'attache trop haut ;
- vous traînez une remorque dont la charge est mal répartie, exerçant ainsi trop de pression sur la barre de traction (appelée aussi « barre de tire ») ;
- vous faites un départ brusque, notamment en gravissant une pente.



Une charge trop lourde ou un point d'attache trop haut



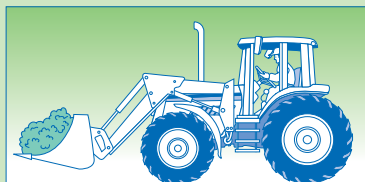
Le cabrage, une question de secondes

Que devez-vous faire pour éviter un renversement ?

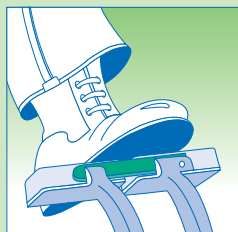
Respectez les règles de conduite sécuritaire !

Pour prévenir un renversement latéral,

- donnez aux roues l'écartement le plus large possible compte tenu des travaux à faire, le tracteur restera ainsi plus stable ;
- adaptez la vitesse à l'état du terrain ;
- prévoyez un espace suffisant pour pouvoir manœuvrer en bout de champ et le long des fossés ;
- maintenez le chargeur avant le plus bas possible ;
- évitez d'effectuer un virage brusque, que ce soit sur une surface plane ou dans une pente ;
- vérifiez les freins du tracteur et de la remorque, si elle en est munie, avant de descendre une pente ;
- descendez une pente lentement, avec l'embrayage en basse vitesse. Ne changez pas de vitesse et ne passez jamais au neutre ;
- assurez-vous que les deux freins fonctionnent efficacement et en même temps ;
- couplez les pédales de freins pour un freinage égal quand vous circulez plus rapidement ou lorsque vous circulez sur la route ;
- assurez-vous que la charge tirée est dans l'axe du tracteur, et non pas en oblique.



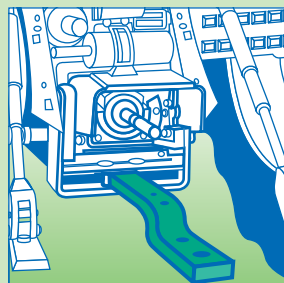
Maintenez le chargeur abaissé.



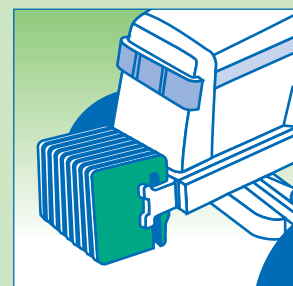
Couplez les pédales.

Pour prévenir un cabrage,

- utilisez toujours la barre de traction pour tirer de lourdes charges et respectez la capacité du tracteur ;
- répartissez bien la charge des remorques ;
- démarrez doucement, surtout pour gravir une pente ;
- augmentez la stabilité du tracteur en plaçant une surcharge à l'avant (poids de lestage).



Utilisez la barre de traction pour les charges lourdes.



Placez un poids de lestage à l'avant du tracteur lorsque nécessaire.

Pour plus d'information, procurez-vous gratuitement la brochure *L'utilisation sécuritaire du tracteur* offerte par la CNESST. Téléchargez la version électronique (PDF) ou commandez la version imprimée : cnesst.gouv.qc.ca/agriculture.

POUR NOUS JOINDRE

 **1 844 838-0808**

 **cnesst.gouv.qc.ca**



30%

DC100-1664-1 (2016-05)